

RCS : CASTRES
Code greffe : 8102

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de CASTRES atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2013 B 00470
Numéro SIREN : 799 353 636
Nom ou dénomination : 3 M.P.M.

Ce dépôt a été enregistré le 16/10/2020 sous le numéro de dépôt 3035

BILAN ACTIF

ACTIF		Exercice N 31/12/2019 12		Exercice N-1 31/12/2018 12	Ecart N / N-1	
		Brut	Amortissements et dépréciations (à déduire)	Net	Net	
ACTIF IMMOBILISÉ	Capital souscrit non appelé (I)					
	Immobilisations incorporelles					
	Frais d'établissement					
	Frais de développement					
	Concessions, brevets et droits similaires					
	Fonds commercial (1)					
	Autres immobilisations incorporelles					
	Avances et acomptes					
	Immobilisations corporelles					
	Terrains					
	Constructions					
	Installations techniques, matériel et outillage					
	Autres immobilisations corporelles					
	Immobilisations en cours					
	Avances et acomptes					
	Immobilisations financières (2)					
	Participations mises en équivalence					
	Autres participations	154 100		154 100	154 100	
	Créances rattachées à des participations					
	Autres titres immobilisés					
	Prêts					
	Autres immobilisations financières					
Total II		154 100		154 100	154 100	
ACTIF CIRCULANT	Stocks et en cours					
	Matières premières, approvisionnements					
	En-cours de production de biens					
	En-cours de production de services					
	Produits intermédiaires et finis					
	Marchandises					
	Avances et acomptes versés sur commandes					
	Créances (3)					
	Clients et comptes rattachés					
	Autres créances	316		316	658	342 52.02
Comptes de Régularisation	Capital souscrit - appelé, non versé					
	Valeurs mobilières de placement					
	Disponibilités	79 424		79 424	66 353	13 070 19.70
	Charges constatées d'avance (3)					
	Total III	79 739		79 739	67 011	12 728 18.99
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)					
	Primes de remboursement des obligations (V)					
	Ecarts de conversion actif (VI)					
	TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)	233 839		233 839	221 111	12 728 5.76

(1) Dont droit au bail
(2) Dont à moins d'un an
(3) Dont à plus d'un an

Certifié conforme

BILAN PASSIF

PASSIF		Exercice N 31/12/2019	Exercice N-1 31/12/2018	Ecart N / N-1	
		12	12	Euros	%
CAPITAUX PROPRES	Capital (Dont versé : Primes d'émission, de fusion, d'apport Ecart de réévaluation	5 000	5 000		
	Réserves				
	Réserve légale	2 820	2 820		
	Réserves statutaires ou contractuelles				
	Réserves réglementées				
	Autres réserves	157 133	122 313	34 820	28.47
	Report à nouveau				
	Résultat de l'exercice (Bénéfice ou perte)	36 600	34 820	1 780	5.11
	Subventions d'investissement Provisions réglementées				
	Total I	201 553	164 953	36 600	22.19
AUTRES FONDS PROPRES	Produit des émissions de titres participatifs Avances conditionnées				
	Total II				
PROVISIONS	Provisions pour risques Provisions pour charges				
	Total III				
DETTES (1)	Dettes financières				
	Emprunts obligataires convertibles				
	Autres emprunts obligataires				
	Emprunts auprès d'établissements de crédit	28 904	51 335	22 432	43.70
	Concours bancaires courants				
	Emprunts et dettes financières diverses				
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours				
	Dettes d'exploitation				
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 893	3 945	2 052	52.02
	Dettes fiscales et sociales	1 490	878	612	69.70
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
	Autres dettes				
Comptes de Régularisation	Produits constatés d'avance (1)				
	Total IV	32 287	56 158	23 872	42.51
	Ecart de conversion passif (V)				
	TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V)	233 839	221 111	12 728	5.76

(1) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an

26 428

56 158

COMPTE DE RESULTAT

			Exercice N 31/12/2019 12			Exercice N-1 31/12/2018 12	Ecart N / N-1	
			France	Exportation	Total		Euros	%
Produits d'exploitation (1)								
Ventes de marchandises								
Production vendue de biens								
Production vendue de services			48 000		48 000	48 000		
Chiffre d'affaires NET			48 000		48 000	48 000		
Production stockée								
Production immobilisée								
Subventions d'exploitation								
Reprises sur dépréciations, provisions (et amortissements), transferts de charges								
Autres produits						0	0	100.00
Total des Produits d'exploitation (I)					48 000	48 000	0	0.00
Charges d'exploitation (2)								
Achats de marchandises								
Variation de stock (marchandises)								
Achats de matières premières et autres approvisionnements								
Variation de stock (matières premières et autres approvisionnements)								
Autres achats et charges externes *					2 471	4 355	1 883	43.25
Impôts, taxes et versements assimilés					469	461	8	1.74
Salaires et traitements								
Charges sociales								
Dotations aux amortissements et dépréciations								
Sur immobilisations : dotations aux amortissements								
Sur immobilisations : dotations aux dépréciations								
Sur actif circulant : dotations aux dépréciations								
Dotations aux provisions								
Autres charges					0		0	
Total des Charges d'exploitation (II)					2 940	4 816	1 875	38.94
1 - Résultat d'exploitation (I-II)					45 060	43 185	1 875	4.34
Quotes-parts de Résultat sur opération faites en commun								
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)								
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)								

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs

(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
	31/12/2019	12	31/12/2018	12	Euros	%
Produits financiers						
Produits financiers de participations (3)						
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (3)						
Autres intérêts et produits assimilés (3)						
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges						
Différences positives de change						
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement						
Total V						
Charges financières						
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions						
Intérêts et charges assimilées (4)	1 110		1 707		597-	34.97-
Différences négatives de change						
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement						
Total VI	1 110		1 707		597-	34.97-
2. Résultat financier (V-VI)	1 110-		1 707-		597	34.97
3. Résultat courant avant impôts (I-II+III-IV+V-VI)	43 950		41 478		2 472	5.96
Produits exceptionnels						
Produits exceptionnels sur opérations de gestion						
Produits exceptionnels sur opérations en capital						
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges						
Total VII						
Charges exceptionnelles						
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion						
Charges exceptionnelles sur opérations en capital						
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions						
Total VIII						
4. Résultat exceptionnel (VII-VIII)						
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)						
Impôts sur les bénéfices (X)	7 350		6 658		692	10.39
Total des produits (I+III+V+VII)	48 000		48 000		0-	0.00-
Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)	11 400		13 181		1 780-	13.51-
5. Bénéfice ou perte (total des produits - total des charges)	36 600		34 820		1 780	5.11

* Y compris : Redevance de crédit bail mobilier

: Redevance de crédit bail immobilier

(3) Dont produits concernant les entreprises liées

(4) Dont intérêts concernant les entreprises liées

Mission de présentation - Voir l'attestation d'Expert Comptable

ANNEXE

SOMMAIRE

- REGLES ET METHODES COMPTABLES

Principes et conventions générales	X
Permanence ou changement de méthodes	X

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN

Etat des immobilisations	X
Etat des échéances des créances et des dettes	X
Autres immobilisations incorporelles	X
Titres immobilisés	X
Evaluation des créances et des dettes	X
Dépréciation des créances	X
Charges à payer	X

- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS

Montant des engagements financiers	X
------------------------------------	---

NA = Non Applicable NS = Non significative

ANNEXE

Exercice du 01/01/2019 au 31/12/2019

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

(PCG Art. 831-1/1)

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2014-03 et des règlements ANC 2018-07 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

ANNEXE

Exercice du 01/01/2019 au 31/12/2019

Etat des immobilisations

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Autres participations	154 100		
TOTAL	154 100		
TOTAL GENERAL	154 100		

	Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
	Poste à Poste	Cessions		
Autres participations			154 100	154 100
TOTAL			154 100	154 100
TOTAL GENERAL			154 100	154 100

Etat des échéances des créances et des dettes

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Taxe sur la valeur ajoutée	316	316	
TOTAL	316	316	

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Emprunts et dettes et crédit à plus de 1 an à l'origine	28 904	23 045	5 859	
Fournisseurs et comptes rattachés	1 893	1 893		
Impôts sur les bénéfices	690	690		
Taxe sur la valeur ajoutée	800	800		
TOTAL	32 287	26 428	5 859	
Emprunts remboursés en cours d'exercice	22 432			

Autres immobilisations incorporelles

(Code du Commerce Art. R 123-186)

Les brevets, concessions et autres valeurs incorporelles immobilisées ont été évalués à leur coût d'acquisition, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

Titres immobilisés

(PCG Art. 831-2/20 et 832-7)

Les titres de participation, ainsi que les autres titres immobilisés, ont été évalués au prix pour lequel ils ont été acquis, à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

En cas de cession portant sur un ensemble de titres de même nature conférant les mêmes droits, la valeur d'entrée des titres cédés a été estimée au prix d'achat moyen pondéré.

Les titres immobilisés ont le cas échéant été dépréciés par voie de provision pour tenir compte de leur valeur actuelle à la clôture de l'exercice.

Evaluation des créances et des dettes

Les créances et dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2019 au 31/12/2019

Dépréciation des créances

(PCG Art.831-2/3)

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Charges à payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 893
Total	1 893

- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS -

Engagements financiers

(PCG Art. 531-2/9)

Engagements donnés

Engagements reçus

Cautionnements solidaires au profit du Crédit agricole NMP : de MUNOZ Dav., MUNOZ Guill. et PUPO Sylv.	58 500
Nantissements des actions de la société au profit du CANMP	60 000
Total	118 500

JEAN VIGNOLLES

Expert-comptable

*Inscrit au tableau de l'Ordre des Experts Comptables
de la région de Toulouse Midi-Pyrénées*

Commissaire aux Comptes

Membre de la Compagnie Régionale de TOULOUSE

3 M.P.M.

SAS au capital de 5 000 Euros

8 chemin d'AUPILLAC
81 200 AIGUEFONDE

RCS CASTRES : 799 353 636

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2019

JEAN VIGNOLLES

Expert-comptable

*Inscrit au tableau de l'Ordre des Experts Comptables
de la région de Toulouse Midi-Pyrénées*

Commissaire aux Comptes

Membre de la Compagnie Régionale de TOULOUSE

3 M.P.M.

8 Chemin d'AUPILLAC
81 200 AIGUEFONDE

Mesdames, Messieurs,

Opinion

En exécution de la mission qui m'a été confiée par décision de l'associé unique, j'ai effectué l'audit des comptes annuels de la société 3 M.P.M relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2019, tels que joints au présent rapport. Ces comptes ont été arrêtés par le président le 7 mai 2020 sur la base des éléments disponibles à cette date dans un contexte évolutif de crise sanitaire liée au Covid-19.

Je certifie que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

J'ai effectué mon audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. J'estime que les éléments que j'ai collectés sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion.

Les responsabilités qui m'incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

J'ai réalisé ma mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui me sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2019 à la date d'émission de mon rapport, et notamment je n'ai pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L 823-9 et R.823-7 du Code de commerce relatives à la justification de mes appréciations, je vous informe que les appréciations les plus importantes auxquelles j'ai procédé, selon mon jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqué.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment, et de la formation de mon opinion exprimée ci-avant. Je n'exprime pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

JEAN VIGNOLLES

Expert-comptable

*Inscrit au tableau de l'Ordre des Experts Comptables
de la région de Toulouse Midi-Pyrénées*

Commissaire aux Comptes

Membre de la Compagnie Régionale de TOULOUSE

Vérifications spécifiques

J'ai également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Je n'ai pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Président arrêté le 7 mai 2020 et dans les autres documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels. S'agissant des événements survenus et des éléments connus postérieurement à la date d'arrêté des comptes relatifs aux effets de la crise liée au Covid-19, la direction nous a indiqué qu'ils feront l'objet d'une communication à l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il m'appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Mon objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, ma mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Fait à Saint-Sulpice, le 10 septembre 2020

Le Commissaire aux Comptes

Jean VIGNOLLES



JEAN VIGNOLLES

Expert-comptable

*Inscrit au tableau de l'Ordre des Experts Comptables
de la région de Toulouse Midi-Pyrénées*

Commissaire aux Comptes

Membre de la Compagnie Régionale de TOULOUSE

Annexe : Description détaillée des responsabilités du commissaire aux comptes

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- Il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne
- Il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- Il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- Il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

BILAN ACTIF

ACTIF		Exercice N 31/12/2019 12			Exercice N-1 31/12/2018 12	Ecart N / N-1	
		Brut	Amortissements et dépréciations (à déduire)	Net	Net	Euros	%
	Capital souscrit non appelé (I)						
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles						
	Frais d'établissement						
	Frais de développement						
	Concessions, brevets et droits similaires						
	Fonds commercial (1)						
	Autres immobilisations incorporelles						
	Avances et acomptes						
	Immobilisations corporelles						
	Terrains						
	Constructions						
	Installations techniques, matériel et outillage						
	Autres immobilisations corporelles						
	Immobilisations en cours						
	Avances et acomptes						
	Immobilisations financières (2)						
	Participations mises en équivalence						
	Autres participations	154 100		154 100	154 100		
	Créances rattachées à des participations						
	Autres titres immobilisés						
	Prêts						
	Autres immobilisations financières						
	Total II	154 100		154 100	154 100		
ACTIF CIRCULANT	Stocks et en cours						
	Matières premières, approvisionnements						
	En-cours de production de biens						
	En-cours de production de services						
	Produits intermédiaires et finis						
	Marchandises						
	Avances et acomptes versés sur commandes						
	Créances (3)						
	Clients et comptes rattachés						
	Autres créances	316		316	658	342	52.02
	Capital souscrit - appelé, non versé						
Comptes de Régularisation	Valeurs mobilières de placement						
	Disponibilités	79 424		79 424	66 353	13 070	19.7C
	Charges constatées d'avance (3)						
	Total III	79 739		79 739	67 011	12 728	18.99
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)						
	Primes de remboursement des obligations (V)						
	Ecarts de conversion actif (VI)						
	TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)	233 839		233 839	221 111	12 728	5.76

(1) Dont droit au bail
(2) Dont à moins d'un an
(3) Dont à plus d'un an

32

BILAN PASSIF

PASSIF		Exercice N 31/12/2019 12	Exercice N-1 31/12/2018 12	Ecart N / N-1	
				Euros	%
CAPITAUX PROPRES	Capital (Dont versé :)	5 000	5 000		
	Primes d'émission, de fusion, d'apport				
	Ecart de réévaluation				
	Réserves				
	Réserve légale	2 820	2 820		
	Réserves statutaires ou contractuelles				
	Réserves réglementées				
	Autres réserves	157 133	122 313	34 820	28.47
	Report à nouveau				
	Résultat de l'exercice (Bénéfice ou perte)	36 600	34 820	1 780	5.11
	Subventions d'investissement				
	Provisions réglementées				
	Total I	201 553	164 953	36 600	22.19
AUTRES FONDS PROPRES	Produit des émissions de titres participatifs				
	Avances conditionnées				
	Total II				
PROVISIONS	Provisions pour risques				
	Provisions pour charges				
	Total III				
DETTES (I)	Dettes financières				
	Emprunts obligataires convertibles				
	Autres emprunts obligataires				
	Emprunts auprès d'établissements de crédit	28 904	51 335	22 432	43.70
	Concours bancaires courants				
	Emprunts et dettes financières diverses				
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours				
	Dettes d'exploitation				
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 893	3 945	2 052	52.02
	Dettes fiscales et sociales	1 490	878	612	69.70
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
	Autres dettes				
Comptes de Régularisation	Produits constatés d'avance (1)				
	Total IV	32 287	56 158	23 872	42.51
	Ecart de conversion passif (V)				
	TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V)	233 839	221 111	12 728	5.76

(1) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an

26 428

56 158

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 31/12/2019 12			Exercice N-1 31/12/2018 12		Ecart N / N-1	
	France	Exportation	Total			Euros	%
Produits d'exploitation (1)							
Ventes de marchandises							
Production vendue de biens							
Production vendue de services	48 000		48 000	48 000			
Chiffre d'affaires NET	48 000		48 000	48 000			
Production stockée							
Production immobilisée							
Subventions d'exploitation							
Reprises sur dépréciations, provisions (et amortissements), transferts de charges							
Autres produits				0		0	100.00
Total des Produits d'exploitation (I)			48 000	48 000		0	0.00
Charges d'exploitation (2)							
Achats de marchandises							
Variation de stock (marchandises)							
Achats de matières premières et autres approvisionnements							
Variation de stock (matières premières et autres approvisionnements)							
Autres achats et charges externes *			2 471	4 355		1 883	43.25
Impôts, taxes et versements assimilés			469	461		8	1.74
Salaires et traitements							
Charges sociales							
Dotations aux amortissements et dépréciations							
Sur immobilisations : dotations aux amortissements							
Sur immobilisations : dotations aux dépréciations							
Sur actif circulant : dotations aux dépréciations							
Dotations aux provisions							
Autres charges			0			0	
Total des Charges d'exploitation (II)			2 940	4 816		1 875	38.94
I - Résultat d'exploitation (I-II)			45 060	43 185		1 875	4.34
Quotes-parts de Résultat sur opération faites en commun							
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)							
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)							

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs
(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
	31/12/2019	12	31/12/2018	12	Euros	%
Produits financiers						
Produits financiers de participations (3)						
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (3)						
Autres intérêts et produits assimilés (3)						
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges						
Différences positives de change						
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement						
Total V						
Charges financières						
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions						
Intérêts et charges assimilées (4)	1 110		1 707		597	34.97
Différences négatives de change						
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement						
Total VI	1 110		1 707		597	34.97
2. Résultat financier (V-VI)	1 110		1 707		597	34.97
3. Résultat courant avant impôts (I-II+III-IV+V-VI)	43 950		41 478		2 472	5.96
Produits exceptionnels						
Produits exceptionnels sur opérations de gestion						
Produits exceptionnels sur opérations en capital						
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges						
Total VII						
Charges exceptionnelles						
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion						
Charges exceptionnelles sur opérations en capital						
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions						
Total VIII						
4. Résultat exceptionnel (VII-VIII)						
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)						
Impôts sur les bénéfices (X)	7 350		6 658		692	10.39
Total des produits (I+III+V+VII)	48 000		48 000		0	0.00
Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)	11 400		13 181		1 780	13.51
5. Bénéfice ou perte (total des produits - total des charges)	36 600		34 820		1 780	5.11

* Y compris : Redevance de crédit bail mobilier
Redevance de crédit bail immobilier

(3) Dont produits concernant les entreprises liées

(4) Dont intérêts concernant les entreprises liées

Mission de présentation - Voir l'attestation d'Expert Comptable

ANNEXE**SOMMAIRE****- REGLES ET METHODES COMPTABLES**

Principes et conventions générales	X
Permanence ou changement de méthodes	X

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN

Etat des immobilisations	X
Etat des échéances des créances et des dettes	X
Autres immobilisations incorporelles	X
Titres immobilisés	X
Evaluation des créances et des dettes	X
Dépréciation des créances	X
Charges à payer	X

- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS

Montant des engagements financiers	X
------------------------------------	---

74

NA = Non Applicable NS = Non significative

ANNEXE

Exercice du 01/01/2019 au 31/12/2019

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

(PCG Art. 831-1/1)

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2014-03 et des règlements ANC 2018-07 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

5

ANNEXE

Exercice du 01/01/2019 au 31/12/2019

Etat des immobilisations

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Autres participations	154 100		
TOTAL	154 100		
TOTAL GENERAL	154 100		

	Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
	Poste à Poste	Cessions		
Autres participations			154 100	154 100
TOTAL			154 100	154 100
TOTAL GENERAL			154 100	154 100

Etat des échéances des créances et des dettes

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Taxe sur la valeur ajoutée	316	316	
TOTAL	316	316	

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Emprunts et dettes et crédit à plus de 1 an à l'origine	28 904	23 045	5 859	
Fournisseurs et comptes rattachés	1 893	1 893		
Impôts sur les bénéfices	690	690		
Taxe sur la valeur ajoutée	800	800		
TOTAL	32 287	26 428	5 859	
Emprunts remboursés en cours d'exercice	22 432			

Autres immobilisations incorporelles

(Code du Commerce Art. R 123-186)

Les brevets, concessions et autres valeurs incorporelles immobilisées ont été évalués à leur coût d'acquisition, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

Titres immobilisés

(PCG Art. 831-2/20 et 832-7)

Les titres de participation, ainsi que les autres titres immobilisés, ont été évalués au prix pour lequel ils ont été acquis, à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.
En cas de cession portant sur un ensemble de titres de même nature conférant les mêmes droits, la valeur d'entrée des titres cédés a été estimée au prix d'achat moyen pondéré.
Les titres immobilisés ont le cas échéant été dépréciés par voie de provision pour tenir compte de leur valeur actuelle à la clôture de l'exercice.

Evaluation des créances et des dettes

Les créances et dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

5/

ANNEXE

Exercice du 01/01/2019 au 31/12/2019

Dépréciation des créances

(PCG Art.831-2/3)

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Charges à payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 893
Total	1 893

- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS -**Engagements financiers**

(PCG Art. 531-2/9)

Engagements donnés**Engagements reçus**

Cautionnements solidaires au profit du Crédit agricole NMP : de MUNOZ Dav., MUNOZ Guill. et PUPO Sylv.	58 500
Nantissements des actions de la société au profit du CANMP	60 000
Total	118 500

5

3 M.P.M.

Société Par Actions Simplifiée au capital de 5 000.00 €

Siège social : 8 Chemin d'Aupillac

81200 AIGUEFONDE

799 353 636 RCS CASTRES

PROCES VERBAL DU PRESIDENT EN DATE DU 09 JUIN 2020

Proposition de la résolution d'affectation du résultat de l'exercice clos le 31 Décembre 2019

L'an deux mille Vingt et le 09 juin, le président de la Société 3 M.P.M., Société par Actions Simplifiée au capital de 5 000 Euros dont le siège social est 8 Chemin d'Aupillac 81200 AIGUEFONDE, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de CASTRES et identifiée sous le numéro SIREN 799 353 636, a établi le présent procès-verbal après la consultation écrite des associés qui leur a été adressée par lettre le 02 juin 2020 à l'effet de consigner le résultat des votes.

Le président constate qu'il résulte du dépouillement des bulletins de vote les résultats de vote suivants :

TROISIEME RESOLUTION

La collectivité des associés décide d'affecter le bénéfice de l'exercice s'élevant à la somme de 36 559.70 € en totalité aux autres réserves.

Réponse des actionnaires :

	Nombre de voix	Pour l'adoption	Contre l'adoption	Abstention
M. Guillaume MUNOZ	70	70		
M. David MUNOZ	255	255		
Mme Sylvie PUPO-PINEL	175	175		
TOTAL	500	500		

Résultat du vote :

Pour l'adoption : 500 voix

Contre l'adoption : 0 voix

Abstention : 0 voix

Cette résolution est adoptée.

De tout ce que dessus, le Président a établi le présent procès-verbal qu'il a signé après lecture et auquel sont annexés les bulletins constatant les votes émis.



Duplicata
GREFFE DU
TRIBUNAL DE COMMERCE
CASTRES

3, rue de la Platière 81100 CASTRES
TEL. 05 63 62 58 80
TELECOPIEUR 05 63 74 84 53 / ou 74 28 43
Internet : www.infogreffe.fr
05 63 62 58 84

RECEPISSE DE DEPOT

2C AUDIT

43 avenue Jacques Simon
81290 Labruguière

V/REF :

N/REF : 2013 B 470 / 2020-B-3035

Le greffier du tribunal de commerce de Castres certifie qu'il a reçu le 05/10/2020,

les documents comptables prévus aux articles L 232-21 et suivants du code de commerce, de l'exercice clos le 31/12/2019.

Concernant la société

3 M.P.M.
Société par actions simplifiée
8 chemin d'Aupillac
81200 Aiguefonde

Le dépôt a été enregistré sous le numéro 2020-B-3035 le 16/10/2020

R.C.S. CASTRES 799 353 636 (2013 B 470)

Fait à CASTRES le 16/10/2020,

Le Greffier

